

Mode d'emploi

Calendrier

juillet 2016

Diagnostic de territoire

janvier 2017

février 2017
Projet
d'Aménagement et
de Développement
Durables

Orientations
d'Aménagement et
de Programmation

septembre 2017

octobre 2017

Zonage
Règlement

juin 2018

juillet 2018

Phase
administrative

février 2019

Approbation

mars 2019

Etape actuelle



Qu'est-ce que c'est ?

- La traduction d'un projet politique d'**aménagement du territoire** pour 10 à 15 ans.
- Une **vision communautaire** intégrant les 11 communes de la Communauté des Communes Giennaises.
- Un document établissant les règles d'utilisation du droit des sols.
- Une définition des **zones constructibles** à venir.



A quoi ça sert ?

- Assurer le maintien du développement des communes.
- Faire des choix politiques éclairés en matière d'investissement.
- Préserver l'outil agricole.
- Protéger le paysage et les zones sensibles sur le plan environnemental.
- Réfléchir pour encadrer les possibilités de constructions.



Qui élabore ?

La **Communauté des Communes Giennaises** en partenariat avec les Personnes Publiques Associées (Direction Départementale des Territoires, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Pays Giennois, Chambre du Commerce et de l'Industrie etc...).

Pour ce faire, elle a mandaté un bureau d'études **Geomexpert**, basé sur Montargis, qui l'assiste dans cette démarche.



Où se renseigner ?

- Dans votre **mairie** : des documents de travail seront mis à votre disposition au fur et à mesure de leur réalisation.
- Par voie numérique : le site de la Communauté des Communes Giennaises : <http://www.cc-giennaises.fr/> où l'onglet PLUi vous permettra de télécharger des documents.



Comment participer ?

Des **ateliers participatifs** ont lieu le mercredi 9 et le jeudi 17 novembre. Vous pouvez vous inscrire auprès de votre mairie ou de la CDCG.

Vous pouvez également faire des remarques :

- par écrit dans un cahier dit d'expression à l'**accueil de votre mairie**
 - par voie postale à l'adresse de votre mairie ou du siège de la Communauté des Communes Giennaises.
 - Par mail à l'adresse mail suivante : contact.plui@cc-giennaises.fr
- Une réponse vous sera faite dès que les éléments de l'étude le permettront.